

Arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 17 avril 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique

A.M. 07-10-2024

M.B. 06-02-2025

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2021 fixant la procédure relative à l'agrément des professionnels des soins de santé mentale, l'article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 avril 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique ;

Considérant que l'Association francophone des Orthopédagogues cliniciens (AFO) a proposé des membres, orthopédagogues cliniciens agréés disposant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 3, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2021 précité ;

Considérant le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Considérant qu'il convient de nommer les membres afin de compléter la commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté ministériel du 17 avril 2023 portant nomination des membres de la Commission d'agrément pour les praticiens de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique - section pour les praticiens de l'orthopédagogie clinique sont apportées les modifications suivantes :

- Monsieur JUNGBLUTH Julien est nommé en tant que suppléant de Madame SIMON Poline ;

- Monsieur VANAUBEL Vincent est remplacé par Madame MALENGREZ Déborah, en tant que membre effectif ;

- Monsieur VANAUBEL Vincent est nommé en tant que suppléant de Madame MALENGREZ Déborah.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 07 octobre 2024.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,
Y. COPPIETERS